

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 2015/830)

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit : TP 14 : Rodenticides.
Type de préparation biocide : Appât prêt à l'emploi (RB).
Détail de l'utilisation : Lutte contre les rongeurs.
AMM : FR-2016-0005

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale : SMARTKEM, marque de QUATRIS.
Adresse : 730 Chemin des Entrepreneurs.82270.MONTPEZAT DE QUERCY.FRANCE.
Téléphone : +33 (0)5 63 27 27 10. Fax : .
contact@smart-kem.com
www.smart-kem.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : +33 (0)1 45 42 59 59.

Société/Organisme : INRS / ORFILA <http://www.centres-antipoison.net>.

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local.

Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8).

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

2.2. Éléments d'étiquetage

Le mélange est un produit à usage biocide (voir la rubrique 15).

Conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et ses adaptations.

Conseils de prudence - Prévention :

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P280 Porter des gants de protection.

Conseils de prudence - Intervention :

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

Conseils de prudence - Stockage :

P405 Garder sous clef.

Conseils de prudence - Elimination :

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation nationale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de 'Substances extrêmement préoccupantes' (SVHC) >= 0.1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH : <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n° 1907/2006.



Les produits qui facilitent la vie

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.2. Mélanges****Composition :**

Nom chimique de la substance active : 3-[3-[4-(4-Bromophenyl)phenyl]-1,2,3,4-tetrahydronaphthalen-1-yl]-2-hydroxychromen-4-one.

Formule moléculaire de la substance active : C₃₁H₂₃BrO₃. Concentration = 0.0010% (0.010g/kg).

Benzoate de dénatonium : concentration exacte = 0.005% (0.05g/kg).

Identification	(CE) 1272/2008	Nota	%
INDEX: I128_37_0 CAS: 128-37-0 EC: 204-881-4 REACH: 01-2119480433-40 BUTYLATED HYDROXYTOLUENE	GHS09 Wng Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 1 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 1	[1]	0.24 %
INDEX: 603-085-00-8 CAS: 52-51-7 EC: 200-143-0 REACH: 01-2119980938-15 BRONOPOL (DCI)	GHS05, GHS07, GHS09 Dgr Acute Tox. 4, H312 Acute Tox. 4, H302 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10		0.10 %
INDEX: I102_71_6 CAS: 102-71-6 EC: 203-049-8 REACH: 01-2119486482-31 TRIETHANOLAMINE		[1]	0.03 %
INDEX: 3734336 CAS: 3734-33-6 EC: 223-095-2 BENZOATE DE DENATONIUM	GHS07 Wng Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Aquatic Chronic 3, H412		0.01 %
INDEX: 607-172-00-1 CAS: 56073-10-0 EC: 259-980-5 BRODIFACOUM	GHS06, GHS09, GHS08 Dgr Acute Tox. 1, H300 Acute Tox. 1, H310 Acute Tox. 1, H330 Repr. 1B, H360D STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 M Acute = 10 Aquatic Chronic 1, H410 M Chronic = 10	[2]	0.00 %

Informations sur les composants :

[1] Substance pour laquelle il existe des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail.

[2] Substance cancérogène, mutagène ou reprotoxique (CMR).

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

4.1. Description des premiers secours**En cas de contact avec les yeux :**

Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

S'il apparaît une douleur, une rougeur ou une gêne visuelle, consulter un ophtalmologiste.

En cas de contact avec la peau :

Prendre garde au produit pouvant subsister entre la peau et les vêtements, la montre, les chaussures, ...

Laver soigneusement la peau à l'eau et au savon.

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les urines peuvent être observées.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique. Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés. L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.

Contre-indication : Anticoagulants.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non inflammable.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

En cas d'incendie, utiliser :

- poudres polyvalentes ABC
- poudres BC

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie, ne pas utiliser :

- jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé.

Ne pas respirer les fumées.

En cas d'incendie, peut se former :

- monoxyde de carbone (CO)
- dioxyde de carbone (CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des jets d'eau pour refroidir les contenants afin d'éviter la décomposition du produit et le développement de substances potentiellement dangereuses pour la santé. Toujours porter un équipement complet de prévention des incendies. Recueillir l'eau d'extinction pour l'empêcher de se déverser dans le réseau d'égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les restes de l'incendie conformément à la réglementation en vigueur.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Pour les secouristes

Les intervenants seront équipés d'équipements de protections individuelles appropriés (Se référer à la rubrique 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit par moyen mécanique (balayage/aspirateur).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se laver les mains après chaque utilisation.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.



Les produits qui facilitent la vie

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

Ne pas fumer.

Ne pas boire ou manger pendant l'emploi.

Prévention des incendies :

Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Equipements et procédures recommandés :

Pour la protection individuelle, voir la rubrique 8.

Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.

Equipements et procédures interdits :

Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Aucune donnée n'est disponible.

Stockage

Conservé uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conservé à l'abri de la lumière solaire directe. Sources d'inflammation.

Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

Emballage

Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

- ACGIH TLV (American Conference of Governmental Industrial Hygienists, Threshold Limit Values, 2010) :

CAS	TWA :	STEL :	Ceiling :	Définition :	Critères :
128-37-0	2 (IFV) mg/m3			A4	
102-71-6	5 mg/m3				

- Allemagne - AGW (BAuA - TRGS 900, 21/06/2010) :

CAS	VME :	VME :	Dépassement	Remarques
128-37-0		10 E mg/m3		4 (II)

- France (INRS - ED984 :2012) :

CAS	VME-ppm :	VME-mg/m3 :	VLE-ppm :	VLE-mg/m3 :	Notes :	TMP N° :
128-37-0	-	10	-	-	-	-

Dose dérivée sans effet (DNEL) ou dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

TRIETHANOLAMINE (CAS: 102-71-6)

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Utilisation finale :

Voie d'exposition :

Effets potentiels sur la santé :

DNEL :

Voie d'exposition :

Travailleurs

Contact avec la peau

Effets systémiques à long terme

6.3 mg/kg de poids corporel/jour

Inhalation

Effets systémiques à long terme

5 mg de substance/m3

Inhalation

Effets locaux à long terme

5 mg de substance/m3

Consommateurs

Ingestion

Effets systémiques à long terme

13 mg/kg de poids corporel/jour

Contact avec la peau



Les produits qui facilitent la vie

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 3.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 1.25 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 1.25 mg de substance/m3

BRONOPOL (DCI) (CAS: 52-51-7)

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Travailleurs**
Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 2.3 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 13 µg de substance/cm2

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
DNEL : 13 µg de substance/cm2

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 4.1 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 12.3 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
DNEL : 4.2 mg de substance/m3

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
DNEL : 4.2 mg de substance/m3

Utilisation finale :

Voie d'exposition : **Consommateurs**
Ingestion
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 0.35 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 1.1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 1.4 mg/kg de poids corporel/jour



Les produits qui facilitent la vie

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 4.2 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 8 µg de substance/cm²

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
 DNEL : 8 µg de substance/cm²

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 1.2 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 3.7 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à long terme
 DNEL : 1.3 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets locaux à court terme
 DNEL : 1.3 mg de substance/m³

BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (CAS: 128-37-0)**Utilisation finale :****Travailleurs**

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 4.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 19 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 4.4 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 18 mg de substance/m³

Utilisation finale :**Consommateurs**

Voie d'exposition : Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
 DNEL : 0.25 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Ingestion
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
 DNEL : 1 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
 Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

DNEL : 1.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Contact avec la peau
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 6.7 mg/kg de poids corporel/jour

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à long terme
DNEL : 0.78 mg de substance/m³

Voie d'exposition : Inhalation
Effets potentiels sur la santé : Effets systémiques à court terme
DNEL : 3.1 mg de substance/m³

Concentration prédite sans effet (PNEC) :**TRIETHANOLAMINE (CAS: 102-71-6)**

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 0.151 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.32 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.032 mg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 5.12 mg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 1.7 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 0.17 mg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 10 mg/l

BUTYLATED HYDROXYTOLUENE (CAS: 128-37-0)

Compartiment de l'environnement : Sol
PNEC : 47.69 µg/kg

Compartiment de l'environnement : Eau douce
PNEC : 0.199 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau de mer
PNEC : 0.02 µg/l

Compartiment de l'environnement : Eau à rejet intermittent
PNEC : 1.99 µg/l

Compartiment de l'environnement : Sédiment d'eau douce
PNEC : 99.6 µg/kg

Compartiment de l'environnement : Sédiment marin
PNEC : 9.96 µg/kg

Compartiment de l'environnement : Usine de traitement des eaux usées
PNEC : 0.17 mg/l

Compartiment de l'environnement : Prédateurs en milieu marin (Orale)
PNEC : 8.33 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus.

Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

- Protection des yeux / du visage

Eviter le contact avec les yeux.

Avant toute manipulation de poudres ou émission de poussières, il est nécessaire de porter des lunettes masque conformes à la norme NF EN166.

- Protection des mains

Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.

Caractéristiques recommandées :

- Gants imperméables conformes à la norme NF EN374

- Protection du corps

Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé.

Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

- Protection respiratoire

Eviter l'inhalation des poussières.

Type de masque FFP :

Porter un demi-masque filtrant contre les poussières à usage unique conforme à la norme NF EN149.

RUBRIQUE 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Etat Physique :	Solide.
Couleur :	Bleu.
Odeur :	Caractéristique.
Aspect :	Pâte.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH :	Non précisé. Neutre.
pH en solution aqueuse :	5.22 à 19.4°C après 1 min
Point/intervalle d'ébullition :	Non précisé.
Intervalle de point d'éclair :	Non concerné.
Pression de vapeur (50°C) :	Non concerné.
Densité :	1.322 ± 0.001
Hydrosolubilité :	Insoluble.
Point/intervalle de fusion :	Non précisé.
Point/intervalle d'auto-inflammation :	Non précisé.
Point/intervalle de décomposition :	Non précisé.

9.2. Autres informations

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la rubrique 7.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse n'est prévisible dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.



Les produits qui facilitent la vie

10.4. Conditions à éviter

Eviter :

- la formation de poussières

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.5. Matières incompatibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut dégager/former :

- monoxyde de carbone (CO)

- dioxyde de carbone (CO₂)

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : DL 50 (rat) > 2000 mg/kg pc. Toxicité aiguë par voie cutanée : DL 50 (rat) > 2000 mg/kg pc. Toxicité aiguë par inhalation : Pas de données. Irritation cutanée (lapin) : Non irritant. Irritation oculaire (lapin) : Légèrement irritant. Sensibilisation de la peau (cobaye) : Non sensibilisant.

11.1.1. Substances

Toxicité aiguë :

BRODIFACOUM (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014) DL 50 (Orale) = 0.4 mg/kg Souris. DL 50 (Cutanée) = 3.2 mg/kg Rat. CL 50 (Inhalation) = 3.0 mg/m³.

DENATONIUM BENZOATE (Study Report, ECHA, 1995) DL 50 (Oral) = 749 mg/kg Rat. DL 50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat. CL 50 (Inhalation) = 0.2 mg/L air Rat.

TRIETHANOLAMINE (Substance Evaluation Report, Août 2015) DL 50 (Oral) = 6400 mg/kg Rat. DL 50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

BHT (Study Report, ECHA, 1989) DL 50 (Oral) > 6000 mg/kg Rat. DL 50 (Cutanée) > 2000 mg/kg Rat.

BRONOPOL (Study Report ECHA, 1986-2000) CL 50 (Cutanée) = 2000 mg/kg Rat. CL 50 (Inhalation) = 0.588 mg/L air Rat.

11.1.2. Mélange

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Cancérogénicité :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité pour la reproduction :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

Danger par aspiration :

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

12.1.1. Substances

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, March 2014). Pour les poissons : CL 50 (96h) = 0.042 mg/L (Oncorhynchus mykiss). Pour les crustacés : CE 50 (48h) = 0.25 mg/L (Daphnia magna). Pour les plantes aquatiques : CE 50 (72h) = 0.04 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata).

Dénatonium benzoate (Study Report, ECHA, 1995). Pour les poissons : CL 50 (96h) = 100 mg/L (Zebra). Pour les crustacés : CE 50 (96h) = 400 mg/L (Daphnia magna). Pour les plantes aquatiques : CE 50 (15mins) = 511.58 mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata).

Triéthanolamine (Substance Evaluation Report, August 2015). Pour les poissons : CL 50 (96h) = 11.800 mg/L (Fathead minnow). Pour les crustacés : CE 50 (48h) = 610 mg/L (Ceriodaphnia dubia). Pour les plantes aquatiques (milieu neutre) : CE 50 (72h) = 512 mg/L (Scenedesmus subspicatus).



Les produits qui facilitent la vie

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

BHT (Study Report, ECHA, 1999).Pour les poissons :CL 10 (30d) = 0.053 mg/L (Oryzias latipes).Pour les crustacés :CE 50 (21d) = 0.096 mg/L (Daphnia magna).Pour les plantes aquatiques :CE 50 (72h) > 0.24 mg/L (Vibrio fischeri).

Bronopol (Study Report, ECHA, 1996).Pour les poissons :CL 50 (96h) = 35.7 mg/L (Bluegill sunfish).Pour les crustacés :CE 50 (24h) = 2.9 mg/L (Daphnia magna).Pour les plantes aquatiques (eau salée) :CE 50 (72h) = 0.15 mg/L (Skeletonema costatum).

12.1.2. Mélanges

Aucune information de toxicité aquatique n'est disponible sur le mélange.

12.2. Persistance et dégradabilité

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014).NON rapidement biodégradable.DT 50 = 157 jours.Taux de minéralisation (365j) = 35.8%.

Dénatonium benzoate (Study Report, ECHA, 1995).NON rapidement biodégradable.Biodégradation dans l'eau : 18.17% après 28 jours d'incubation à 20 ± 1°C.BOD 28 = 0.436 mgO 2 /mg.

Triéthanolamine (Study Report, ECHA, 1996).Rapide biodégradable.

BHT (Study Report, ECHA, 1999).NON rapidement biodégradable.% dégradation (28d) = 4.7.

Bronopol (Study Report, ECHA, 1999).Rapide biodégradable.% dégradation (28d) = 70-80.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Brodifacoum (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014).Log Kow = 4.92 (pH 7, 20°C).

Dénatonium benzoate :Log Kow = 2.062-2.2 (pH 7, 20°C).

Triéthanolamine :Information non valable.

BHT :BCF (espèces aquatiques) = 598.4 L/kg.

Bronopol (Study Report, ECHA, 2012).BCF (espèces aquatiques) = 3.16 L/kg.

12.4. Mobilité dans le sol

Brodifacoum :Coefficient de partition sol/eau : 6.12.

Dénatonium benzoate :Information non disponible.

Triéthanolamine :Information non disponible.

BHT :Information non disponible.

Bronopol :Information non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Brodifacoum :Substance PBT.

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la directive 2008/98/CE.

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets :

La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore.

Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.

Emballages souillés :

Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient.

Remettre à un éliminateur agréé.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Exempté du classement et de l'étiquetage Transport .

14.1. Numéro ONU

-

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

-

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

-

14.4. Groupe d'emballage

-



Les produits qui facilitent la vie

APPAT RODENTICIDE - PATE FRAICHE - BRODIFACOUM 10 PPM

14.5. Dangers pour l'environnement

-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Informations relatives à la classification et à l'étiquetage figurant dans la rubrique 2 :

Les réglementations suivantes ont été prises en compte :

- Règlement (CE) n° 1272/2008 modifié par le règlement (UE) n° 2016/1179 (ATP 9)

- Informations relatives à l'emballage :

Aucune donnée n'est disponible.

- Dispositions particulières :

Aucune donnée n'est disponible.

- Etiquetage des biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et Directive 98/8/CE) :

Nom	CAS	%	Type de produits
BRODIFACOUM	56073-10-0	0.01 g/kg	14

Type de produits 14 : Rodenticides.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée n'est disponible.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.

Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce mélange et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Libellé(s) des phrases mentionnées à la rubrique 3 :

H300	Mortel en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations :

DNEL : Dose dérivée sans effet.

PNEC : Concentration prédite sans effet.

CMR :Cancérogène, mutagène ou reprotoxique.

ADR : Accord européen relatif au transport international de marchandises Dangereuses par la Route.

IMDG : International Maritime Dangerous Goods.

IATA : International Air Transport Association.

OACI : Organisation de l'Aviation Civile Internationale.



Les produits qui facilitent la vie

RID : Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail.

WGK : Wassergefährdungsklasse (Water Hazard Class).

PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique.

vPvB : Très persistante et très bioaccumulable.

SVHC : Substance of Very High Concern.